

A Son Excellence Monsieur Kisimba Ngoy
Ministre de la Justice
BP 3137, Kinshasa/Gombe
République démocratique du Congo

Le 21 juillet 2006

Excellence,

Human Rights Watch vous adresse la présente pour vous demander, en votre qualité de Ministre de la Justice, d'ouvrir de toute urgence des enquêtes judiciaires à propos de Gédéon Kyungu Mutanga (alias Gédéon) et d'autres dirigeants Maï Maï pour les présumés crimes de guerre qu'ils auraient perpétrés au Katanga central de 2003 à 2006.

Le 16 mai 2006, la force de maintien de la paix des Nations Unies au Congo, la MONUC, a remis Gédéon aux autorités judiciaires militaires congolaises à Lubumbashi, au Katanga. Depuis lors, il est resté en détention mais n'a été inculpé d'aucun crime. Suite à la reddition de Gédéon, d'autres dirigeants et combattants Maï Maï ont également déposé les armes au cours des dernières semaines. A ce jour, aucun chef Maï Maï n'a dû répondre de ses crimes.

Les informations recueillies au Katanga central par les chercheurs de Human Rights Watch ainsi que par d'autres organisations de défense des droits humains indiquent que Gédéon et d'autres dirigeants Maï Maï placés sous son commandement, dont Kasereka et Sambwilwa, ont ordonné, porté la responsabilité, toléré et peut-être commis eux-mêmes des crimes de guerre, notamment des meurtres, des actes de torture, des mutilations, des traitements cruels, des viols, des recrutements forcés ainsi que le recrutement d'enfants pour leurs forces armées.

Human Rights Watch dispose également d'informations détaillées sur des crimes de guerre qui auraient été perpétrés par d'autres dirigeants Maï Maï fréquemment cités comme étant des rivaux de Gédéon, dont Makabe Kalenga Ngwele (alias Makabe) et

Kabale Makana a Nshimba (alias Kabale, aujourd'hui décédé). Dans un rapport publié en octobre 2003, des organisations locales de défense des droits humains, notamment l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), le Centre des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire (CDH) et la Commission de Vulgarisation des Droits de l'Homme (CVDHO), ont également fait état de crimes qui auraient été commis par ces dirigeants et d'autres chefs Maï Maï.

Dans le document ci-joint, nous fournissons des détails à propos de certains des crimes qui auraient été perpétrés par des combattants se trouvant sous le commandement de Gédéon et de Makabe. Ces informations ont été réunies par des chercheurs de Human Rights Watch qui ont interrogé plus de 200 victimes et témoins au Katanga central en mars et avril 2006. Les crimes suivants y sont notamment traités:

- Le meurtre de civils, dont des personnes attaquées pour s'être inscrites sur les listes électorales, le meurtre de chefs et de fonctionnaires locaux ainsi que de personnes accusées de sorcellerie par les Maï Maï;
- La mutilation, la torture et les traitements cruels et inhumains, souvent commis délibérément en vue de terroriser les populations;
- Les recrutements et rites d'initiation forcés réalisés par les Maï Maï ainsi que le recrutement d'enfants pour leurs forces armées;
- Le déplacement forcé de populations, la destruction de biens et les pillages.

Les groupes armés non gouvernementaux sont tenus de respecter le droit international humanitaire (les lois de la guerre). Les actes susmentionnés constituent de graves violations de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 ainsi que du droit international humanitaire coutumier. Ils sont considérés comme des crimes de guerre.

Les individus sont pénalement responsables des crimes de guerre qu'ils commettent et les commandants sont pénalement responsables des crimes de guerre perpétrés suite aux ordres qu'ils donnent. En vertu de la doctrine de la responsabilité de commandement, les dirigeants militaires et civils sont responsables des crimes de guerre commis par des personnes se trouvant sous leur commandement ou autorité s'ils étaient au courant ou auraient dû être au courant desdits crimes et n'ont pris aucune mesure visant à les prévenir ou à en punir les auteurs.

Le droit international humanitaire oblige les Etats à mener des enquêtes à propos des présumés crimes de guerre commis sur leur territoire et à en poursuivre les responsables.

Nous espérons que les informations que nous apportons ici contribueront à vos enquêtes et vous aideront à traduire en justice les auteurs de ces crimes. Ne pas réclamer de comptes aux criminels de guerre ne ferait que renforcer la culture de l'impunité et entraverait tout progrès vers l'instauration de l'Etat de droit au Congo.

Nous sommes conscients que le Congo est actuellement sur le point de vivre des élections nationales. Nous estimons toutefois que la justice doit continuer à être rendue, même en cette période. Nous vous prions instamment d'agir en ce sens.

Vous remerciant sincèrement pour l'attention que vous voudrez porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, reading "A. Van Woudenberg". The signature is written in a cursive, flowing style with a large loop at the end.

Anneke Van Woudenberg
Chercheuse principale sur la RDC
Human Rights Watch

CC : Gén. Joseph Ponde Isambwa, Auditeur général à Kinshasa
Col. Maj. Eddy Mzadi, Auditeur militaire à Lubumbashi

Crimes de guerre qu'auraient commis les Mai Mai au Katanga

Contexte.....	1
Crimes commis par les Mai Mai sous le commandement de Gédéon Kyungu	
Mutanga, alias Gédéon	4
Meurtres de personnes inscrites sur les listes électorales.....	4
Meurtres de chefs locaux et d'autres personnes occupant des postes de pouvoir.....	5
Les meurtres de l'Abbé François Mwilambwe et de Simon Kahimbi.....	8
Tortures et meurtres de civils accusés de sorcellerie	9
Autres violences sexuelles.....	11
Autres cas de tortures et de traitements cruels et inhumains	12
Recrutement forcé et recrutement d'enfants	13
Déplacement forcé et destruction de biens	14
Contrôle du commandement	15
Crimes commis par les Mai Mai sous le commandement de Makabe Kalenga	
Ngwele, alias Makabe.....	18
Meurtres dans la ville de Mukanga, chefferie de Kayumba	18
Torture et meurtre de femmes accusées de sorcellerie	20
Autres violences sexuelles.....	21
Absence de poursuites judiciaires.....	22

Contexte

« Mai Mai » est un terme générique désignant les groupes de combattants qui se sont formés principalement pour protéger leurs régions d'origine contre les attaques de groupes armés étrangers ou des forces armées gouvernementales. Au cours des dix dernières années de conflit militaire en RDC, plusieurs groupes Mai Mai ont vu le jour au Nord Kivu, au Sud Kivu, au Maniema et dans diverses zones de la province du Katanga. Ces groupes Mai Mai sont relativement autonomes, bien qu'ils partagent certains objectifs communs et qu'ils opèrent ensemble à l'occasion.

Les Mai Mai du Katanga central ont gagné en puissance en 1998 avec le soutien du Président Laurent-Désiré Kabila et d'autres personnes qui lui sont proches.¹ Sous la direction d'un dirigeant local connu sous le nom de Kambala et d'un chef coutumier du nom de Kiyombo, ce groupe Mai Mai a fortement recruté au sein des Balubakat, le groupe ethnique de Kabila. Ils ont constitué une force de résistance populaire contre le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma (RCD-Goma), un groupe rebelle congolais qui était soutenu par le voisin rwandais et qui, au début de la guerre de 1998-2003, a cherché à s'emparer d'une base militaire stratégique à Kamina et de la région riche en gisements miniers concentrée autour de la capitale provinciale, Lubumbashi. Bien que relativement peu entraînés sur le plan militaire, les Mai Mai ont été armés par le gouvernement congolais et ils ont combattu aux côtés de l'armée congolaise, alors appelée Forces Armées Congolaises (FAC), contre les forces du RCD-Goma.

Les Mai Mai, les FAC et autres alliés du gouvernement sont parvenus à contenir les avancées rebelles au Katanga central, laissant la province divisée entre les rebelles d'une part et les forces pro-gouvernementales d'autre part. Avec le retrait des troupes rwandaises en 2002 et l'incorporation du RCD-Goma au sein du gouvernement congolais en 2003, le risque de perdre le Katanga n'existait plus. Les troupes des FAC et des Mai Mai ont été largement abandonnées par le gouvernement, lequel a cessé de payer les salaires ou de fournir un soutien logistique et n'a pris aucune mesure effective pour désarmer ou réintégrer les Mai Mai. Les soldats des FAC ont commencé à piller, à extorquer de l'argent et à violer la population civile, et ils ont vendu leurs armes en échange de minerais ou de viande d'animaux sauvages. Face aux exactions commises contre leurs communautés et à l'absence d'administration, les Mai Mai sont alors passés dans le camp des opposants aux troupes et aux agents administratifs du gouvernement central. Dans le conflit entre les Mai Mai et les troupes gouvernementales, les deux camps ont délibérément tué et blessé des civils et détruit ou pillé leurs biens.²

Les dirigeants Mai Mai confortent leur autorité en recourant aux rituels spirituels. Eux et leurs combattants mutilent souvent le corps de leurs victimes et se livrent parfois au

¹ Les Mai Mai du Katanga central sont parfois appelés Forces d'Autodéfense Populaire (FAP), Forces d'Intervention Populaire (FIP) ou Simba. Les FAP formaient autrefois un groupe séparé et il est probable qu'elles aient reçu une meilleure formation militaire prodiguée par les FAC. Certains combattants des FAP ont par la suite rejoint les Mai Mai. Entretiens de Human Rights Watch avec des autorités locales, des chefs et des ex-combattants, Katanga central et Lubumbashi, mars-avril 2006. Voir aussi le rapport conjoint de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), du Centre Des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire (CDH) et de la Commission de Vulgarisation des Droits de l'Homme (CVDHO), « Nord-Katanga: Attaques délibérées contre la population civile », octobre 2003.

² Les exactions des forces armées gouvernementales sont traitées dans un rapport séparé présenté par Human Rights Watch aux autorités du système de justice militaire congolais.

cannibalisme, soi-disant pour accroître leur force. De telles pratiques augmentent la crainte qu'inspirent les Maï Maï.

A la mort du chef Maï Maï Kambala en 2001, une rivalité interne s'est fait jour entre dirigeants Maï Maï pour s'emparer du contrôle. Makabe Kalenga Ngwele, alias Makabe, s'est vu disputer cette position de leader par Gédéon Kyungu Mutanga, alias Gédéon. Leurs forces se sont affrontées à plusieurs reprises, notamment à Kasunge en 2001, Nambia en 2002, Mukanga et Tembo en 2003, créant une division non officielle du territoire, Gédéon contrôlant la rive droite du fleuve Congo et Makabe la rive gauche.

Selon les informations recueillies auprès de plus de 200 habitants de la zone et auprès d'ex-combattants, de responsables locaux et de militants de la société civile, Gédéon et ses Maï Maï contrôlaient une région centrale du Katanga qui comprenait des parties des territoires de Malemba-Nkulu, Manono, Mitwaba et Pweto.³ Gédéon a divisé sa force en quatre brigades, il a désigné des commandants de brigade, donné des ordres écrits et verbaux à ses subordonnés, recruté de nouveaux combattants et donné des consignes à propos des questions administratives.⁴ Il a administré cette région comme si lui et son groupe étaient les autorités de l'Etat.

Sur la rive gauche du fleuve Congo, Makabe et ses commandants ont exercé leur contrôle depuis une base située à Malemba-Nkulu et ensuite depuis le village de Musao. Ils ont continué à contester le contrôle exercé par Gédéon sur la rive droite, en particulier dans les zones de Kayumba et Museka.⁵

Les atteintes aux droits humains perpétrées par les Maï Maï et l'opération militaire brutale menée par l'armée congolaise pour gérer le problème ont provoqué le déplacement de plus de 150 000 personnes et un nombre incalculable de morts. Les souffrances et les exactions étaient à ce point généralisées que les habitants de l'endroit ont surnommé cette région du Katanga central « le triangle de la mort ».⁶

³ Entretiens de Human Rights Watch, Katanga central et Lubumbashi, mars-avril 2006.

⁴ Entretiens de Human Rights Watch avec un ex-commandant Maï Maï, Katanga central, 4 avril; le Colonel Kapini Polidor, Manono, 9 avril; des sources locales, Kasungeshi, 28 mars; des sources locales, Mutabi/Dubie, 22 mars; et des sources locales, Mitwaba, 25 et 29 mars 2006. Voir également les copies des ordres écrits qui émaneraient de Gédéon, en possession de Human Rights Watch.

⁵ Entretiens de Human Rights Watch, Mukanga, 3 et 5 avril; Manono, 8-9 avril; et Lubumbashi, 13 avril 2006.

⁶ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 20-23 mars; et Lubumbashi, 19 mars 2006.

Crimes commis par les Maï Maï sous le commandement de Gédéon Kyungu Mutanga, alias Gédéon

Meurtres de personnes inscrites sur les listes électorales

En octobre et novembre 2005, la Commission électorale indépendante a commencé à recueillir les inscriptions des électeurs au Katanga central en vue des élections nationales prévues en 2006. Les Maï Maï ont accusé les personnes qui s'inscrivaient sur ces listes d'être des traîtres qui étaient « passés dans le camp du gouvernement »,⁷ et ils en ont attaqué et battu des dizaines, faisant plus de dix morts.⁸

Parmi les dizaines de cas rapportés aux chercheurs de Human Rights Watch, l'un d'eux concernait une attaque des Maï Maï contre le village de Kimbwi, près de Masombwe (un peu à l'est de Mitwaba), à la fin novembre 2005. Les Maï Maï ont confisqué les cartes électorales des habitants et les ont publiquement détruites. Ils ont ensuite sélectionné un groupe d'une dizaine d'hommes, dont Kisimba Kasadi, Musinga Mwenge, Kapoya Ilungu, Kazadi Balunga et Mujinga Mafule, les ont emmenés à une courte distance du village et les ont sommairement exécutés. L'épouse de l'une des victimes a raconté:

Les Maï Maï ont dit qu'ils allaient conduire les hommes devant Gédéon pour qu'ils soient jugés. Ils ont dit que ces hommes devaient expliquer pourquoi ils étaient passés dans le camp du gouvernement. Ils ont dit que c'étaient des traîtres. J'ai commencé à pleurer. Ils ont emmené les hommes. Ils ne sont pas partis très loin et nous avons entendu des coups de feu. Ils avaient tué nos maris.⁹

Le lendemain, une parente de l'une des victimes s'est rendue sur les lieux du massacre et a confirmé que les victimes étaient mortes. Elle a expliqué: « J'ai même compté les corps, je les ai vus de mes propres yeux ». ¹⁰ Le même jour, une autre femme a aperçu le même groupe de Maï Maï en train de transporter des parties de corps humains appartenant apparemment à des victimes tuées récemment; selon elle, elles provenaient des personnes tuées la veille.¹¹

⁷ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars; et Mitwaba, 26 mars 2006.

⁸ Ibid.

⁹ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 26 mars 2006.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

De nombreux résidents de Kimbwi ont déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch qu'ils avaient constaté que les assaillants étaient des Maï Maï du village voisin de Mubidi, avec à leur tête Mutepa, Mambole et Manongo, un devin. Les témoins locaux ont tous affirmé que ces hommes étaient sous l'autorité de Gédéon car ils se rendaient régulièrement à Kabala, le quartier général de Gédéon.¹²

Dans ce cas et d'autres cas à propos desquels les chercheurs de Human Rights Watch ont rassemblé des informations, la destruction des cartes électorales par les Maï Maï fait que de nombreux électeurs ne seront pas en mesure de participer aux prochaines élections. Ces exactions ont par ailleurs dissuadé d'autres personnes de participer au processus d'inscription sur les listes électorales.

Meurtres de chefs locaux et d'autres personnes occupant des postes de pouvoir

Les Maï Maï ont cherché à imposer leur autorité au Katanga central en prenant pour cible et tuant des chefs locaux, leurs proches et d'autres personnes représentant l'autorité de l'Etat ou coutumière. Entre juillet 2002 et mars 2006, les combattants Maï Maï ont délibérément tué plus de quarante chefs locaux et représentants de l'Etat dans de nombreuses localités et ils en ont menacé d'autres. Ces attaques ont provoqué la fuite de beaucoup de chefs et des populations qui reconnaissaient leur autorité. Selon des victimes et d'autres sources locales, les Maï Maï considéraient les chefs comme des traîtres et ils les ont pris pour cible pour s'être opposés à eux, ne pas avoir assisté à leurs réunions, avoir cherché à mettre un terme aux exactions perpétrées par les Maï Maï contre les civils, avoir rapporté les attaques des Maï Maï à des autorités supérieures de l'Etat ou ne pas avoir fourni de nourriture aux combattants.¹³

Les chefs qui auraient été tués par les Maï Maï seraient notamment Léopold Kazadi Mukutwa, chef coutumier de Kiseli; André Kabongo Ntamba, chef du groupement Katolo; Kizyuki, chef de Mubidi; Maluki, chef de Kawama; Kasengo, chef de Dilenge; Matembo, chef de Nkuswa; Brisno, chef de Kingombe; Kapeta, chef de Musamadi; Kasindi Nfumbwe, chef de Mwele; Prosper Wakatenda, représentant du chef de Lunguye; Ntambo, chef de Ntambo; Mitonga Kalemba Kileba, chef de Masombwe;

¹² Ibid.

¹³ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21-22 mars; Mitwaba, 25 et 27 mars; et Kyolo, 4 avril 2006.

Kyembe, chef de Shele; Mukubu Kataya, chef de Kakenza; et Kalombo Wambala, chef de Kalombo Wambala.¹⁴ Certains de ces meurtres sont décrits plus loin.

L'un des premiers meurtres a eu lieu suite à une tentative des chefs de se rallier le soutien de fonctionnaires provinciaux, de responsables de l'Eglise et de soldats de la paix de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) pour résister aux violences Maï Maï. Lorsque des représentants de ces groupes se sont réunis avec quelques chefs le 8 novembre 2003 en vue d'examiner la situation, des combattants Maï Maï ont envahi les lieux. Selon plusieurs personnes assistant à la rencontre, les Maï Maï fumaient de la drogue. Un observateur a fait remarquer que « les Maï Maï n'arrêtaient pas de tirer en l'air pendant la réunion. Les chefs avaient du mal à parler et ils étaient pratiquement otages des Maï Maï ». ¹⁵ Le 11 novembre ou aux alentours de cette date, un groupe de Maï Maï de Kabala, où Gédéon était basé à l'époque, a attaqué et tué André Kabongo Ntamba, chef du groupement Katolo, et Léopold Kazadi Mukutwa, chef coutumier de Kiseli, qui avaient participé à ladite rencontre.¹⁶

Un témoin a raconté à un chercheur de Human Rights Watch:

Six Maï Maï sont venus trouver les chefs. C'étaient des Maï Maï qui travaillaient pour Gédéon. Nous avons tous pensé que nous allions mourir. Ils ont emmené les chefs au village de Kisele. Quelqu'un a décidé de les suivre en cachette. Il a trouvé du sang sur la route et un peu plus loin, il a découvert les corps des deux chefs. Leurs visages avaient été sectionnés, tout comme leurs mains et leurs pieds. Leurs cœurs avaient été arrachés de leurs corps. Nous étions tous terrifiés et nous nous sommes enfuis.¹⁷

A la mi-2005, des Maï Maï ont tué le Chef Brisno, chef local de Kingombe. Avertis plusieurs mois auparavant que les Maï Maï avaient l'intention de le tuer, le chef et sa famille avaient trouvé refuge dans un village voisin. Mais manquant de nourriture, le chef et d'autres personnes étaient revenus un court moment pour récolter des produits de leurs champs.

¹⁴ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, Mitwaba, Manono et Mukubu, mars-avril 2006. Voir aussi « Noms des chefs coutumiers et chefs des villages tués par les Maï-Maï pour s'être opposés à leurs mouvements », liste préparée par une ONG locale, 27 mars 2006.

¹⁵ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 25 mars 2006.

¹⁶ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 23 mars 2006.

¹⁷ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

Un membre du groupe a raconté:

Alors que nous étions dans les champs à la recherche de nourriture, un groupe de Maï Maï nous a trouvés. Ils étaient sept. Ils nous ont demandé pourquoi le chef était revenu et nous ont accusés d'être contre eux. Ils nous ont dit que nous allions mourir. Ils ont emmené [le chef], l'ont attaché et ont commencé à le battre violemment. Ensuite, ils l'ont tué. Ils l'ont ouvert en deux et l'ont découpé en morceaux. Je l'ai vu de mes propres yeux. Je n'étais qu'à quelques mètres d'eux. Ils m'ont crié de partir et m'ont dit qu'ils viendraient me chercher cette nuit-là. Je me suis sauvé.¹⁸

Début décembre 2005, des combattants Maï Maï ont assassiné Mitonga Kalemba Kileba, chef du village de Masombwe, près de Kingombe, au cours d'une attaque menée tôt le matin. Ils ont abattu le chef en lui tirant dans le dos mais n'ont fait de mal à personne d'autre. Selon un membre de la famille du chef, il a été tué pour s'être opposé au recrutement de jeunes, notamment ses propres enfants, par les Maï Maï.¹⁹

Au moment de ces deux meurtres, le groupe Maï Maï de Gédéon contrôlait les zones de Kingombe et de Masombwe.²⁰

Lors d'une réunion avec des chercheurs de Human Rights Watch, des chefs locaux ont rapporté que des dizaines de chefs avaient été battus ou menacés par les Maï Maï et s'étaient enfuis de chez eux. Leur départ avait encouragé le déplacement de populations locales qui avaient peur de demeurer dans leurs villages en l'absence des chefs.²¹

Des parents de représentants de l'autorité ou autres proches relations ont également été tués. Le 22 juillet 2005 par exemple, les Maï Maï ont tué l'épouse du chef de Shamwana après l'avoir accusée d'avoir causé la mort de son fils, lequel avait été forcé de rejoindre les Maï Maï et était mort au combat. Des parents de la victime ont raconté à un chercheur de Human Rights Watch que les combattants Maï Maï lui avaient coupé les mains, les pieds, les organes génitaux et la tête avant de brûler le reste de son corps.²²

¹⁸ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 26 mars 2006.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid., et réunion de Human Rights Watch avec des chefs locaux, Mitwaba, 27 mars 2006.

²¹ Réunion de Human Rights Watch avec des chefs locaux, Mitwaba, 27 mars 2006.

²² Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 24 mars 2006.

Les Mai Mai ont également pris pour cible des représentants de l'Etat, notamment des employés d'une réserve naturelle, des policiers et des agents de la sécurité. L'un de ces cas est survenu en 2004 lorsque les Mai Mai ont tué Ndumba et son collègue, deux agents de la sécurité qui étaient venus à Kabala pour mener des enquêtes à propos de crimes commis antérieurement.²³

Le 28 mai 2004, un groupe d'une quarantaine de combattants Mai Mai ont attaqué Lusinga, un camp de touristes et réserve naturelle du Parc national de l'Upemba. Ils ont tué cinq civils qui faisaient partie du personnel du parc ou de leurs familles. Ils ont pris huit autres personnes en otage, notamment l'épouse du conservateur principal, Joséphine Baseme Kayimbi; sa belle-fille âgée de dix-huit ans, Lucie Somwe Mwenga Mwimba; une employée, Kalenga Wa Konika; et cinq jeunes enfants. Après avoir parcouru une certaine distance à pied, Kayimbi n'était plus en mesure d'aller plus loin; elle avait également refusé de devenir une « femme » des Mai Mai. Elle a été tuée (son époux a par la suite identifié sa dépouille). Les Mai Mai ont gardé les autres otages—les femmes pour des services sexuels et les enfants pour les faire travailler—pendant quelque dix-huit mois jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'échapper. Selon l'une des otages, ils étaient retenus prisonniers par le groupe Mai Mai dirigé par le Commandant Kasereka, un commandant de brigade qui était sous les ordres de Gédéon. Le même témoin a affirmé qu'elle avait vu Gédéon en possession de certains biens pillés au camp de Lusinga.²⁴

Les meurtres de l'Abbé François Mwilambwe et de Simon Kahimbi

En septembre 2005, l'Abbé François Mwilambwe et un autre responsable religieux, Simon Kahimbi Nyembo, ont été envoyés par le gouverneur du Katanga, Kisulu Ngoy, pour mener des négociations secrètes avec Gédéon. Ils ont quitté Dubie à la fin du mois d'août, emportant avec eux 20 000 \$US en liquide et une lettre du gouverneur.²⁵ Ils ont rencontré les Mai Mai à trois reprises mais ne sont jamais revenus de leur dernière rencontre. A la mi-septembre, la nouvelle est arrivée à Dubie qu'ils avaient été tués à Katelamuna par des Mai Mai qui étaient sous les ordres de Gédéon. Le 13 novembre 2005, des soldats de l'armée congolaise dépêchés à Katelamuna ont découvert des restes

²³ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 22 mars 2006.

²⁴ Entretiens de Human Rights Watch, Mitwaba, 25 mars; et Lubumbashi, 12 avril 2006. Voir aussi Faustin Bathechi Murutsi, conservateur principal, « Lettre de Plainte à l'Auditeur Supérieur Militaire de la Province du Katanga », 14 novembre 2005, et « Mémoire présenté à Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Katanga concernant l'attaque de la station de Lusinga par des assaillants Mai Mai de l'aile de Gédéon et Kazereka », 21 février 2005.

²⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec: des sources locales, Mutabi/Dubie, 20 et 23 mars; le Maj. Beya Amuri Jean, FARDC 62^e Brigade, Mutabi/Dubie, 23 mars; des responsables de l'Eglise, Manono, 8-9 avril; et le gouverneur du Katanga, Kisulu Ngoy, Lubumbashi, 13 avril 2006.

humains et une partie de motocyclette brûlée. Un major de l'armée, Jean Beya Amuri, qui était sur les lieux, a confié aux chercheurs de Human Rights Watch que des témoins locaux et d'ex-combattants Maï Maï avaient confirmé que les restes étaient bien ceux de l'Abbé François et de Simon Kahimbi. D'après les résultats de l'enquête du Maj. Amuri, c'est Gédéon qui avait ordonné les meurtres. Il a ajouté que les Maï Maï de Katelamuna, apparemment dirigés par le Commandant Sambwilwa, avaient organisé une cérémonie au cours de laquelle ils avaient mutilé les deux religieux et les avaient ensuite brûlés vifs, extrayant leurs cœurs pour les porter à Gédéon.²⁶ D'autres sources ont aussi de leur côté corroboré cette version des faits.²⁷

En dépit de plusieurs versions concordantes de ces meurtres, certains habitants affirment que ce sont des soldats de l'armée gouvernementale qui sont responsables de ces morts.²⁸

Tortures et meurtres de civils accusés de sorcellerie

Les Maï Maï ont accusé de nombreuses personnes de sorcellerie, en particulier des femmes âgées, et ils les ont ensuite punies en les torturant et les tuant. Ils n'ont laissé aux personnes accusées que peu ou pas de chance de se défendre de ces accusations et ils ont perpétré les meurtres au cours de rituels publics souvent brutaux, sous les yeux de la population locale. Dans de nombreux cas, ils se sont livrés à des actes de cannibalisme avec les corps de leurs victimes. Ces meurtres publics ont semé la terreur parmi les habitants; il était ainsi plus facile pour les Maï Maï d'exiger leur obéissance.

Dans l'un des incidents survenu en juillet 2005, des Maï Maï ont tué Mwamba Kazadi, une veuve de Kapembe âgée de soixante ans, après l'avoir accusée de sorcellerie. Ils l'ont déshabillée entièrement, l'ont emmenée à leur camp militaire et ont ordonné aux gens d'apporter du bois pour faire un feu et assister à l'exécution. Selon des témoins, les Maï Maï lui ont découpé le cœur, les organes génitaux et d'autres parties du corps avant de la jeter sur le feu. Une personne qui passait près du camp quelques heures plus tard a aperçu les Maï Maï en train de dépecer le corps pour se livrer au cannibalisme. Un témoin a confié que lui et les autres étaient terrifiés par la brutalité du meurtre. Il a déclaré: « J'étais tellement effrayé par ce que j'ai vu que je me suis enfui. Je ne sais pas si je pourrai jamais y retourner sans penser à ce qui s'est passé ». ²⁹

²⁶ Entretien de Human Rights Watch avec le Maj. Beya Amuri Jean, FARDC 62^e Brigade, Mutabi/Dubie, 23 mars 2006.

²⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec des sources locales, Mutabi/Dubie, 20 et 23 mars; et Lubumbashi et Manono, 8-9 avril 2006.

²⁸ Entretiens de Human Rights Watch, Manono, 8-9 avril; et Lubumbashi, 1^{er}-2 avril 2006.

²⁹ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

Après la mort d'un combattant Maï Maï lors d'un affrontement avec l'armée congolaise en juin 2004, un *nganga* (devin) a identifié Ilunga Apolina, une femme de soixante-quatre ans, comme étant responsable de sa mort. Neuf Maï Maï ont enlevé Apolina à Kisele et l'ont emmenée à Kabala, le quartier général des Maï Maï de Gédéon, où elle a été tuée. Quelques jours plus tard, un membre de la famille a entendu par hasard un groupe de Maï Maï se vanter de l'avoir tuée.³⁰

Autre cas, celui d'Ilunga Ngoy, une femme du village de Katolo, âgée de quarante-cinq ans et mère de cinq enfants, accusée de sorcellerie après qu'elle eut tenté d'empêcher ses fils d'être recrutés dans les Maï Maï. Au cours de la nuit du 28 avril 2005, un groupe de Maï Maï a enlevé Ilunga, enceinte et dans ses dernières semaines de grossesse, lui ont lié les mains derrière le dos et l'ont battue avec un long bâton. Ils l'ont emmenée à la base de Gédéon à Kabala et l'y ont tuée. Des parents de la victime, qui avaient appris comment s'était passé son meurtre par des personnes qui l'avaient suivie jusqu'au camp, ont raconté:

[Ilunga] a été gardée pendant un jour au camp Maï Maï. Le vingt-neuf, ils l'ont ouverte au cours d'une cérémonie et ont retiré les bébés de son ventre. C'étaient des jumeaux... Ils ont apporté les bébés à Gédéon pour leur pouvoir magique. Puis, ils l'ont tuée. Ils l'ont en partie dépecée et ont brûlé le reste de son corps.³¹

Son frère Sambwilwa était un important chef Maï Maï sous le commandement de Gédéon. Il aurait convaincu les fils d'Ilunga de rejoindre les rangs des Maï Maï. Des témoins de l'enlèvement d'Ilunga ont indiqué que les Maï Maï qui l'avaient emmenée faisaient partie du groupe dirigé par Sambwilwa.³²

Gédéon aurait logé et été présent dans un camp militaire Maï Maï lorsqu'une victime accusée de sorcellerie y a été assassinée. Le 5 décembre 2004, une femme à la peau claire et aux vêtements blancs a été amenée au camp. Selon un témoin présent sur les lieux qui a par la suite narré les faits, des combattants Maï Maï ont coupé les parties génitales et les seins de la victime, qu'ils ont emballés dans des feuilles et présentés à Gédéon. Les Maï

³⁰ Ibid.

³¹ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

³² Ibid.

Maï ont alors tranché la gorge de la victime et ont dépecé son corps pour se livrer au cannibalisme.³³

Autres violences sexuelles

De nombreux habitants du Katanga ont indiqué que Gédéon avait adopté une position stricte à propos de la violence sexuelle commise par ses combattants. Les chercheurs de Human Rights Watch ont néanmoins recueilli des informations sur des cas de violence sexuelle commise par des combattants Maï Maï sur des femmes et des filles, notamment le viol d'au moins trois femmes et filles à Mutendele au début 2005 et le viol d'une autre femme dans les champs avoisinant Mpaza, sous les yeux de son mari. Dans certains cas, les femmes ou filles ont été enlevées pour fournir des services sexuels; dans d'autres, les Maï Maï les ont « achetées » en échange de quelque chose de symbolique, tel que des perles en plastique ou des fruits secs que la famille n'a pas osé refuser.³⁴ Dans au moins deux cas, les victimes ont identifié un commandant en chef parmi leurs violeurs.

Une femme de vingt-six ans a raconté aux chercheurs de Human Rights Watch que Kasereka, un commandant en chef de Gédéon, l'avait enlevée et ensuite violée en 2004. Elle a confié:

Un jour, les Maï Maï de Kasereka sont arrivés chez moi et m'ont forcée à partir avec eux. J'étais mariée et je ne voulais pas partir mais ils m'ont dit qu'ils me tueraient. Ils m'ont emmenée chez Kasereka et celui-ci m'a violée. Je me suis enfuie un peu plus tard mais ils m'ont retrouvée et m'ont ramenée à lui. Il m'a violée à de nombreuses reprises ainsi que deux autres Maï Maï.³⁵

Une des femmes enlevées au poste de la réserve naturelle de Lusinga et détenue pendant dix-huit mois (voir plus haut) a indiqué qu'elle avait été violée par Kasereka et forcée d'être sa « femme ».³⁶

Kasereka a quitté les Maï Maï en janvier 2005. Il est aujourd'hui commandant dans l'armée congolaise.

³³ Notes détaillées des entretiens effectués par une organisation locale de défense des droits humains, mars 2005. Copie en possession de Human Rights Watch.

³⁴ Communication électronique envoyée à Human Rights Watch par un observateur au Katanga, mai 2006.

³⁵ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 mars 2006.

³⁶ Entretien de Human Rights Watch, Lubumbashi, 12 avril 2006. Voir aussi Murutsi, "Lettre de Plainte," 14 novembre 2005.

Autres cas de tortures et de traitements cruels et inhumains

Les chercheurs de Human Rights Watch ont recueilli des informations sur l'usage généralisé de la torture, de la mutilation et d'autres formes de traitement cruel et inhumain par les combattants Maï Maï sous le commandement de Gédéon.

Dans l'un des cas survenus au début de l'année 2004, des combattants Maï Maï ont mutilé les organes génitaux d'un homme et d'une femme de la tribu des Batembo, disant qu'ils étaient punis pour avoir aidé des soldats de l'armée congolaise.³⁷

Autre cas, celui d'un homme appréhendé par les Maï Maï près de Mpaza en mars 2005. Il a montré aux chercheurs de Human Rights Watch la grande cicatrice qu'il portait sur l'épaule. Il a expliqué qu'un combattant Maï Maï lui avait taillé un grand morceau de chair dans l'épaule, il l'avait ensuite fait griller et l'avait mangé.³⁸ L'homme a ajouté:

Puis, j'ai été emmené à Kabala [quartier général de Gédéon] et détenu pendant des semaines... Ils nous battaient avec des branches. Il y avait également d'autres prisonniers mais ils étaient enfermés ailleurs. Ils étaient aussi battus et certains ont été tués. Les Maï Maï nous disaient que ce serait notre tour la prochaine fois.³⁹

Des témoins ont dit avoir vu des combattants Maï Maï en possession de morceaux de corps humains tels que des organes sexuels, des cœurs ou des doigts qui devaient être apportés à Gédéon pour servir lors de rites spirituels. Selon un témoin, Gédéon était présent lorsqu'au début de l'année 2004, un groupe de Maï Maï est arrivé à son quartier général avec deux sacs remplis de morceaux de corps humains. Gédéon aurait inspecté les sacs et en auraient retiré certains morceaux pour un usage immédiat.⁴⁰

Il n'est pas rare que les Maï Maï aient puni leurs victimes en les suspendant par les poignets et les chevilles à une grande barre de bois. Une personne a dit que cette pratique revenait à « être suspendu comme un animal qu'on a abattu ». ⁴¹ Les Maï Maï portent alors la barre sur leurs épaules à travers le village avant de faire osciller la victime d'un côté à l'autre pour ensuite la lancer. Beaucoup de victimes ont subi de graves

³⁷ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 22 mars; et Lubumbashi, 2 avril 2006.

³⁸ Entretien de Human Rights Watch, Lubumbashi, 2 avril 2006.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Notes des entretiens effectués par une organisation locale de défense des droits humains, mars 2005. En possession de Human Rights Watch.

⁴¹ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

blessures en raison de ce châtement, notamment des traumatismes crâniens et des fractures.

Un homme a expliqué à un chercheur de Human Rights Watch qu'en octobre 2004, des Maï Maï l'avaient emmené à la base de Gédéon à Kabala et l'avaient promené pendant trois heures, attaché à une barre de bois, avant de le lancer quatre fois dans les airs. Il portait encore de profondes cicatrices à l'endroit où les cordes lui avaient entaillé les poignets et les chevilles. On lui reprochait d'avoir, à tort, accusé d'adultère un ami d'un commandant Maï Maï, ce qu'il nie avoir fait. Après le châtement, la victime a été forcée de verser de l'argent et de donner quatre chèvres pour assurer sa libération.⁴² Une autre victime a dit avoir été lancée cinq fois en l'air au cours du même châtement. Il a indiqué aux chercheurs de Human Rights Watch qu'il avait eu le bras cassé et qu'il souffrait encore de maux de dos.⁴³

Recrutement forcé et recrutement d'enfants

Entre 1999 et 2003, beaucoup d'hommes et de jeunes se sont volontairement engagés dans les Maï Maï pour combattre les groupes rebelles tels que le RCD-Goma ainsi que leurs commanditaires étrangers et plus tard, pour combattre les soldats de l'armée congolaise qui, affirmaient-ils, maltrahaient la population. Après 2003 cependant, les Maï Maï, sous le commandement de Gédéon, ont de plus en plus recouru à la force pour recruter des hommes et des garçons, et parfois des filles.⁴⁴

Les nouveaux membres ont été incorporés dans les rangs des Maï Maï en se soumettant à des rituels, notamment en étant aspergés d'« eau magique » ou *labo*. Beaucoup de civils redoutaient les rituels, particulièrement le pouvoir de l'eau. Ils croyaient que des morceaux de corps humains avaient été trempés dans l'eau et qu'elle avait acquis des propriétés surnaturelles. Les recrues ont rarement reçu un entraînement militaire et bon nombre de ceux qui ont été contraints de se plier aux rituels d'initiation n'ont jamais pris part au combat mais ayant été touchés par l'eau, ils se prenaient pour des Maï Maï et se soumettaient aux ordres des chefs Maï Maï.

Nombreux sont ceux qui ont dit aux chercheurs de Human Rights Watch qu'eux ou leurs enfants avaient été recrutés et soumis aux rites d'initiation des Maï Maï par la force. Les dirigeants des communautés qui tentaient de faire obstacle au recrutement risquaient d'être tués, comme décrit plus haut. Une victime de recrutement forcé a raconté:

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 et 22 mars; Mitwaba, 27 mars; et Manono, 9 avril 2006.

Un groupe de Maï Maï est arrivé dans mon village en 2004. Ils nous ont enjoint de nous engager dans leurs rangs. Ils ont dit que si nous refusions, ils nous tueraient. Ils nous ont aspergés de *labo* [eau magique]. J'avais peur qu'ils me tuent. Alors j'ai fait ce qu'ils disaient.⁴⁵

Dans bien des cas, les recrutements forcés ont eu lieu après que les forces de Gédéon eurent obligé les civils à abandonner leurs villages pour aller vivre dans la forêt (voir plus loin). Souvent, les Maï Maï ont battu publiquement quiconque s'y refusait afin de s'assurer que les autres rallieraient leurs rangs. C'est ce qui s'est passé près du village de Kyungu en mai 2005 lorsque les Maï Maï ont recruté de force vingt et une personnes qui avaient trouvé refuge dans la forêt quelques mois auparavant. Au moins deux des recrues étaient des enfants. Les Maï Maï ont attaché cinq hommes du groupe, les ont battus avec des bâtons et ont menacé de brûler vifs des gens s'ils ne s'engageaient pas dans les Maï Maï. Les civils ont ensuite été aspergés d'« eau magique », ils ont reçu des armes et ont été emmenés au front. Une personne ainsi recrutée a confié aux chercheurs de Human Rights Watch: « J'étais sûr que j'allais mourir ».⁴⁶

Déplacement forcé et destruction de biens

Au début 2004, les combattants Maï Maï de Gédéon ont commencé à forcer les habitants des zones qu'ils contrôlaient à abandonner leurs villages et à évacuer dans la forêt, prétendant que c'était nécessaire pour leur propre protection.⁴⁷ Les habitants ont déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch qu'ils n'avaient guère le choix. Comme l'a dit quelqu'un: « C'était obligatoire. On ne pouvait pas rester en arrière ».⁴⁸ Un autre a expliqué: « Ils nous ont obligés à partir. Si nous étions restés, ils nous auraient accusés d'être des traîtres ».⁴⁹

Un témoin du village de Shamwana a déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que Gédéon en personne avait donné l'ordre d'évacuer les villages. Il a raconté comment s'était déroulé un rassemblement public organisé au Mont Kijimaulu; Gédéon, assis dans une petite maison et portant un masque, s'était adressé à la foule. D'après le témoin, « Gédéon a convoqué la réunion. Il nous a dit de quitter les villages. C'était un ordre. Il a

⁴⁵ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 23 mars 2006.

⁴⁶ Entretien de Human Rights Watch, Manono, 9 avril 2006.

⁴⁷ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 22 mars 2006.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

dit que c'était pour notre protection ». ⁵⁰ Peu après que la population eut quitté le village de Shamwana, les combattants Maï Maï l'ont incendié. Un villageois de Kabembe a raconté une histoire similaire: « L'ordre de quitter le village émanait du commandant suprême des Maï Maï, Gédéon. Après notre départ, ils ont brûlé le village ». ⁵¹

Selon des sources locales et des agences humanitaires, des villages ont été incendiés sur tout le Katanga central. Sur tout un tronçon de route au nord de Dubie, par exemple, tous les villages ont été brûlés, notamment Kitembwe, Makamba, Lupwazi, Kapembe, Kato, Manwele, Misiko, Mutundele, Kitonawa et Kampangwe. ⁵²

Le déplacement forcé dans la forêt a causé beaucoup de souffrance en raison de la difficulté de se procurer de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux. Une personne a expliqué: « Je suis restée dans la forêt pendant près d'un an. C'était vraiment pénible. Il n'y avait rien à manger. Beaucoup n'ont pas survécu ». ⁵³

Selon les estimations de l'ONU, les opérations militaires des Maï Maï et de l'armée congolaise ont déplacé plus de 150 000 personnes au Katanga central. ⁵⁴ En janvier 2006, Médecins Sans Frontières (MSF) a fait état d'un pourcentage élevé de malnutrition et de décès parmi les personnes déplacées, particulièrement parmi les enfants âgés de moins de cinq ans. ⁵⁵ A Dubie, une ville dans laquelle 17 000 déplacés ont trouvé refuge après que l'assistance humanitaire fut devenue disponible, au moins deux enfants sont morts chaque jour au mois de février 2006. ⁵⁶ Il n'existe pas de statistiques relatives au pourcentage de décès parmi la population déplacée dans les forêts.

Contrôle du commandement

Beaucoup de Maï Maï croient aux pouvoirs surnaturels de leurs dirigeants et à certains objets qui leur sont associés, telle « l'eau magique ». Les combattants croient que Gédéon utilise ces pouvoirs pour vaincre ses ennemis, protéger les combattants ou les punir, ou

⁵⁰ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 22 mars 2006. L'usage d'un masque et le fait de parler de l'intérieur d'une structure font penser à des pratiques rituelles.

⁵¹ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

⁵² Entretiens de Human Rights Watch avec des autorités locales et des agences humanitaires, Mutabi/Dubie, Mitwaba, Manono, Lubumbashi et Mukubu, mars-avril 2006.

⁵³ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

⁵⁴ Mission OCHA-IDD/ICVA en RDC, « Trip Report: Unmet Humanitarian Needs in Central Katanga, DRC », 15-18 mars 2006, <http://www.icva.ch/>.

⁵⁵ Médecins Sans Frontières (MSF), « Running for Their Lives: Repeated Civilians Displacement in Central Katanga, DRC », janvier 2006.

⁵⁶ Entretien de Human Rights Watch avec MSF, Mutabi/Dubie, 23 mars 2006.

pour autre chose, en fonction des circonstances. Une multitude de personnes qui n'ont jamais été Maï Maï ou ne le sont plus attribuent également des pouvoirs extraordinaires à Gédéon et d'autres chefs Maï Maï et ils en ont peur à cause de ces pouvoirs.

En dépit des pouvoirs surnaturels dont ils se prétendent investis, Gédéon et les autres commandants Maï Maï choisissent également d'opérer au sein d'une structure militaire, avec une hiérarchie de commandement similaire à celle d'une armée. Human Rights Watch a examiné et tiré des copies de documents qui émaneraient de Gédéon, instaurant des structures de commandement, ordonnant des attaques et établissant des codes de discipline.⁵⁷ Human Rights Watch n'a pas vérifié l'authenticité de ces documents mais qu'ils soient authentiques ou non, le simple fait d'attribuer des documents et ordres écrits à Gédéon est révélateur car cela indique que ceux qui se trouvent sous son commandement estiment plausible qu'il émette des instructions par écrit.

Deux ex-commandants de brigade qui ont servi sous l'autorité de Gédéon et ont depuis lors quitté les Maï Maï ont confié à Human Rights Watch qu'ils recevaient directement les ordres de Gédéon. Interrogés séparément, chacun a expliqué comment Gédéon l'avait nommé commandant de brigade avec des responsabilités territoriales précises. L'un d'eux a montré aux chercheurs de Human Rights Watch une copie du document signé par Gédéon établissant sa nomination à ce poste.⁵⁸ L'autre, le Col. Kapini Polidor, ex-Maï Maï qui opérait dans les régions de Manono et de Pweto, a déclaré qu'il recevait des ordres écrits de Gédéon et qu'il les exécutait. Il a expliqué ce qui suit:

Gédéon avait l'habitude de m'envoyer des ordres par écrit. Nous nous rencontrions en personne de temps en temps. C'était lui qui commandait, c'était le chef. C'est le chef qui décide de toutes les questions... Je pouvais donner des conseils sur ce qu'il valait mieux faire mais il n'était pas forcé de les suivre.⁵⁹

Le Colonel Kapini a également signalé aux chercheurs de Human Rights Watch qu'il avait envoyé à Gédéon une vingtaine de civils accusés de sorcellerie et d'espionnage afin qu'ils soient jugés et punis. Dans deux des cas, a-t-il affirmé, les victimes ont été fouettées sur ordre de Gédéon. Le Colonel Kapini a prétendu qu'il ignorait ce qu'il était

⁵⁷ Ces documents sont en possession de Human Rights Watch.

⁵⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un ex-commandant Maï Maï, Katanga central, 4 avril 2006.

⁵⁹ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Kapini Polidor, Manono, 9 avril 2006.

advenu des autres mais il a défendu la politique des Maï Maï qui consiste à punir les personnes accusées de sorcellerie.⁶⁰

L'un des ex-commandants Maï Maï a expliqué aux chercheurs de Human Rights Watch qu'en janvier 2003, Gédéon lui avait ordonné d'exécuter quatre personnes soupçonnées de soutenir un chef rival et plus tard, il lui a donné l'ordre d'assassiner des travailleurs humanitaires étrangers afin d'attirer l'attention sur son mouvement. Le commandant n'a exécuté aucun de ces ordres et a quitté les Maï Maï peu de temps après.⁶¹

Aux termes de la doctrine juridique internationale relative à la responsabilité de commandement, les dirigeants militaires et civils sont responsables des crimes de guerre commis par les personnes qui se trouvent sous leur commandement ou autorité s'ils étaient ou auraient dû être au courant des crimes et n'ont pris aucune mesure visant à les prévenir ou à en punir les auteurs. Human Rights Watch a recueilli des informations détaillées à propos des atteintes généralisées aux droits humains – notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité – perpétrées au Katanga central entre 2003 et 2006. Certaines de ces violations sont décrites plus haut.

Human Rights Watch a également recueilli des informations à propos de certaines mesures prises par Gédéon pour prévenir des exactions et de quelques cas où il a infligé un châtement—inopportun—à des combattants qui avaient brutalisé des civils. Human Rights Watch a également obtenu une copie d'une ordonnance qui émanerait de Gédéon et adressé à l'une de ses brigades, stipulant que le pillage, le refus d'obéir aux ordres et l'ingérence dans les affaires coutumières pouvaient conduire à l'expulsion, au désarmement, voire à la mort.⁶² A une occasion, Gédéon a ordonné que sept combattants Maï Maï soient battus publiquement dans le village de Shamwana après avoir apparemment bu de la bière et insulté des gens. Un combattant a été frappé plus de cinquante fois avec un bâton en bois avant que Gédéon ne demande à la foule s'il fallait arrêter.⁶³ Les chercheurs de Human Rights Watch n'ont recueilli aucun témoignage concernant des châtements infligés pour des crimes plus graves tels que des meurtres ou des viols.

⁶⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Kapini Polidor, Manono, 9 avril 2006.

⁶¹ Entretien de Human Rights Watch avec un ex-commandant Maï Maï, Katanga central, 4 avril 2006.

⁶² *Ordonnance Loi Nominative – No 001/Bde, Nkambo Kitobo Kyungu Mutanga Gédéon*, Kafumbe, 23 août 2003. Copie en possession de Human Rights Watch.

⁶³ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 22 mars 2006.

Crimes commis par les Maï Maï sous le commandement de Makabe Kalenga Ngwele, alias Makabe

Le commandant Maï Maï Makabe a tenté de s'emparer du contrôle du groupe des Maï Maï en 2001, après la mort de l'ancien dirigeant Kambala, mais Gédéon lui a disputé cette position de chef (voir plus haut). Dans la lutte pour le leadership, Human Rights Watch a relevé des violations généralisées des droits humains dans les chefferies de Mukanga et de Museka situées sur la rive droite contestée du fleuve Congo.⁶⁴

Meurtres dans la ville de Mukanga, chefferie de Kayumba

En 2002, Makabe a signé une ordonnance confiant à son subordonné, Kabale Makana a Nshimba, alias Kabale, et à son groupe de Maï Maï la responsabilité d'assurer la sécurité dans la ville de Mukanga et environs.⁶⁵ Selon les habitants du lieu, Kabale a ordonné, toléré ou commis lui-même des dizaines de meurtres à Mukanga pendant la période où il assurait le contrôle de cette zone.

A l'image de Gédéon, Kabale aurait dans certains cas visé les représentants des autorités locales ou leurs proches, cherchant apparemment à imposer un contrôle intégral.

Le 18 août 2002, les Maï Maï de Kabale ont capturé, mutilé publiquement et tué Aimerance Wempu Kasomba, cousine de Konji Wa Kyalwe Kabingo Nkasa, connu sous le nom de Chef Kayumba. En présence d'une multitude de témoins réunis au carrefour Flambon dans le centre de Mukanga, les Maï Maï lui ont coupé le foie et les poumons et les ont mangés. Pour faire étalage de leur pouvoir et de leur capacité à blesser les autres, notamment d'autres membres de la famille du chef, les combattants ont défilé à travers la ville en exhibant la tête de la victime.⁶⁶

Le 13 juillet 2002, les Maï Maï de Kabale ont attaqué la maison d'un citoyen très en vue, Mukubu Kataya Kakenza, le chef de Kakenza. Ils ont attaché ses deux femmes et ont tué Kakenza, qui était connu pour son opposition aux Maï Maï. Le 24 mars 2002, au cours

⁶⁴ Lors de leur mission au Katanga central, les chercheurs de Human Rights Watch n'ont pas visité d'endroits situés sur la rive gauche du fleuve Congo mais ils ont appris de sources locales que des exactions y avaient été commises par Makabe et d'autres chefs Maï Maï.

⁶⁵ Entretiens de Human Rights Watch, Mukanga, 3 et 5 avril 2006. Voir aussi la lettre des familles de victimes adressée au Président Kabila, au ministre des droits de l'homme, au ministre de l'intérieur et au ministre de la justice, « Cry of Distress to the Congolese Government Authorities », 29 décembre 2002. Copie en possession de Human Rights Watch.

⁶⁶ Entretiens de Human Rights Watch, Mukanga, 3 et 5 avril 2006.

d'une autre attaque perpétrée à l'encontre de personnes connues pour s'opposer à leur mouvement, ils ont tué Théo Maloba Mboka et ses quatre enfants. Comme un témoin l'a rapporté aux chercheurs de Human Rights Watch, « la situation était hors de contrôle. Les Maï Maï n'arrêtaient pas de tuer ». ⁶⁷

En août 2002, Kabale et d'autres dirigeants Maï Maï ont été invités par Aimé Ngoy Mukena, alors gouverneur de la province du Katanga, à participer à une rencontre à Malemba-Nkulu pour discuter des options de désarmement. Lors de la rencontre, les dirigeants Maï Maï ont reçu de l'argent, des bicyclettes, des vêtements et autres marchandises en échange d'armes. Les familles des victimes tuées par les Maï Maï ont dénoncé l'échange, signalant que seules quelques armes avaient été collectées et que les cadeaux avaient récompensé les auteurs d'exactions. Dans une lettre adressée aux autorités gouvernementales, les familles posaient la question suivante: « Depuis quand le fait de tuer des gens et de manger de la chair humaine est-il devenu un acte méritoire? » ⁶⁸ Les familles ont réclamé l'arrestation immédiate de Kabale et d'autres dirigeants Maï Maï.

Au début du mois de février 2003, Kabale a quitté Mukanga pour assister à une autre réunion avec le gouverneur Mukena à Musao. Selon des sources locales, la réunion a suivi le même schéma, des cadeaux étant remis aux dirigeants Maï Maï en échange d'un nombre dérisoire d'armes. Aucune arrestation n'a été opérée.

Kabale n'est pas retourné à Mukanga pendant plus de trois mois. Lorsqu'il est revenu, le 13 mai, la population locale s'est révoltée et l'a tué. Makabe aurait alors ordonné à un groupe d'au moins trente combattants Maï Maï d'attaquer la ville et de venger la mort de Kabale. ⁶⁹ Les Maï Maï ont tué des dizaines d'habitants de Mukanga, dont le secrétaire de la ville, Frossard, et l'employé de la ville, Kayumba Valérien, lesquels ont perdu la vie le 19 mai 2003. Un témoin a décrit les événements à un chercheur de Human Rights Watch:

Ils sont venus le soir. Il y avait une vingtaine de Maï Maï. Ils étaient fâchés à cause de la mort de Kabale. Ils l'ont sorti [Kayumba] de chez lui et l'ont emmené à Bon Coin [un endroit au centre de la ville]. Là, ils l'ont poignardé à mort et ensuite, ils l'ont découpé en morceaux. ⁷⁰

⁶⁷ Entretien de Human Rights Watch, Mukanga, 5 avril 2006.

⁶⁸ Ibid., et lettre des familles de victimes.

⁶⁹ Entretiens de Human Rights Watch, Mukanga, 3 et 5 avril 2006. Voir aussi « Aide mémoire des notables de la Chefferie de Kayumba: Tragédie de Kayumba », 9 juin 2003. Copie en possession de Human Rights Watch.

⁷⁰ Entretien de Human Rights Watch, Mukanga, 5 avril 2006.

Des dizaines d'autres personnes ont été tuées dans les jours et les semaines qui ont suivi, notamment Matrien Nyembo, Emmanuel Makanze, deux enfants de Kabongo wa Ngela, ainsi que le Chef Kyemba du village de Shele et trente membres de sa famille. Les autorités locales estiment que quelque 30 000 personnes ont fui la zone pour se mettre en sécurité ailleurs. Les combattants Maï Maï ont pillé, puis bouté le feu à leurs maisons.⁷¹ Suite à l'attaque perpétrée à Mukanga, un groupe local a envoyé une lettre au gouverneur de la province disant: « Aucun mot ne peut décrire la cruauté et la barbarie de ces actes ».⁷²

Dans de nombreux cas à propos desquels les chercheurs de Human Rights Watch ont recueilli des informations, les assaillants ont dit aux victimes des attaques qu'ils voulaient venger la mort de Kabale. Un mémorandum rédigé par un groupe de citoyens bien en vue décrit les événements et stipule que « l'organisation de la révolte fomentée par M. Makabe de Musao pour venger la mort de son commandant Kabale ... peut être confirmée par toutes les personnes honnêtes et responsables ».⁷³

Torture et meurtre de femmes accusées de sorcellerie

En 2002, à Mukubu, des combattants se trouvant sous le commandement de Makabe ont capturé et torturé au moins vingt femmes accusées de sorcellerie. Deux d'entre elles ont été tuées. La plupart des victimes étaient âgées. Une femme de soixante-dix ans a confié à un chercheur de Human Rights Watch: « Je n'étais pas une sorcière. Mon seul crime était d'être vieille. C'est pour cela qu'ils m'ont prise ».⁷⁴ Des combattants dirigés par Tumbwe, un commandant Maï Maï opérant sous l'autorité de Kabale et Makabe, ont commis des agressions sexuelles sur certaines femmes et ont infligé à quelques autres des mutilations génitales.⁷⁵ Une victime de soixante ans a décrit ce qui était arrivé:

Je travaillais dans les champs lorsque les Maï Maï m'ont capturée. Ils m'ont traitée de sorcière. Je ne savais pas de quoi ils parlaient. Le chef Maï Maï s'appelait Tumbwe et il était venu avec sa femme et quelques autres. La femme de Tumbwe m'a tenu les bras derrière le dos. Puis ils

⁷¹ Entretien de Human Rights Watch, Mukanga, 3 et 5 avril 2006. Voir aussi « Aide mémoire des notables de la Chefferie de Kayumba ».

⁷² Mutuelle des Ressortissants de Kayumba, « Mémo à l'intention de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Katanga », 19 août 2004.

⁷³ Ibid., et « Aide mémoire des notables de la Chefferie de Kayumba ».

⁷⁴ Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 6 avril 2006.

⁷⁵ Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 3 et 6 avril 2006.

m'ont déshabillée et Tumbwe m'a frappée avec un grand bâton. Il me frappait partout. Ensuite, Tumbwe m'a fait marcher jusqu'au quartier général des Maï Maï. J'étais nue et tout le monde dans le village me voyait ainsi. Il a continué à me battre en public. Puis, il m'a jetée en prison où il a continué à me maltraiter. Il a pris un épi de maïs et me l'a mis dans le vagin. Cela faisait mal. J'ai saigné pendant des jours et j'étais couverte de bleus.⁷⁶

Les vingt femmes ont toutes été déshabillées, battues avec de longs bâtons et jetées dans une prison de fortune. Après quelques jours, quatre d'entre elles ont été emmenées une par une dans une pièce séparée. Selon l'une d'elles:

Le troisième jour, un des Maï Maï qui s'appelait Ogi m'a emmenée dans une autre pièce. Il a dit qu'il allait me tuer. Il a pris un couteau et j'avais très peur. Il m'a écarté les jambes et puis, il m'a coupé le clitoris. Il l'a mis dans une coupe. Je saignais beaucoup. Cela faisait très mal. Ils ont fait la même chose à trois autres femmes. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait des parties de notre corps mais je pense qu'ils les ont utilisées pour faire eux-mêmes de la sorcellerie.⁷⁷

Lors d'une cérémonie publique à laquelle ont assisté beaucoup de membres de la communauté, les Maï Maï ont ensuite tué deux femmes du groupe. Ils leur ont coupé les seins, puis les ont abattues. Des parents et des amis des autres ont payé les commandants Maï Maï pour libérer leurs proches. Parmi les femmes battues au cours de cet épisode, beaucoup continuent à souffrir de leurs blessures. L'une d'elles a confié: « J'ai encore très peur. Je ne marche plus très bien à cause des coups qu'ils m'ont donnés sur les jambes. Je ne sais pas ce qui va m'arriver ».⁷⁸

Autres violences sexuelles

Human Rights Watch a recueilli des informations à propos de plusieurs cas de viol commis par les Maï Maï de Makabe à Mukubu, Mukanga et dans les environs. En 2003 notamment, des combattants Maï Maï ont enlevé un groupe de six femmes à Mukubu, ils les ont emmenées à leur quartier général et les ont violées. L'une des victimes, âgée de dix-sept ans, a indiqué qu'elle avait été violée par cinq combattants au moins.

⁷⁶ Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 6 avril 2006.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

Dans un autre incident, les Maï Maï ont enlevé onze femmes de Katombe. L'une des victimes a raconté:

Nous avons toutes été emmenées dans la forêt et violées. Nous devons être comme leurs femmes. N'importe lequel d'entre eux pouvait nous violer n'importe quand. Je n'ai pu m'échapper qu'après une semaine.⁷⁹

Absence de poursuites judiciaires

Depuis la mi-2002, de nombreux rapports à propos de la situation en cours à Kayumba et Museka ont été envoyés au gouvernement congolais et à la MONUC par les autorités locales, les familles des victimes et d'autres membres de la société civile, demandant une aide et une intervention urgentes.⁸⁰ Ces rapports décrivaient en détail les atteintes aux droits humains commises par les Maï Maï sous le commandement de Makabe et de Kabale et ils réclamaient leur arrestation. Bien que les autorités provinciales aient tenu maintes rencontres avec les dirigeants Maï Maï, notamment celles décrites plus haut, aucune action n'a, à la connaissance de Human Rights Watch, été entreprise par les autorités judiciaires pour réclamer des comptes aux auteurs des violations des droits humains. A l'heure où sont rédigées ces lignes, le dirigeant Maï Maï Makabe réside toujours à Musao.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.; « Aide mémoire des notables de la Chefferie de Kayumba »; Lettre des familles de victimes; et Mémo de la Mutuelle des Ressortissants de Kayumba. Voir aussi la Lettre de la société civile à Madame Gonzalez, responsable de la MONUC Lubumbashi, 25 août 2004; et CVDHO, « Rapport sur le cannibalisme dans le territoire de Malemba Nkulu », février 2003. Copies en possession de Human Rights Watch.